



2021-01-11

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2021 à 19 h 30 suivant l'arrêté ministériel 2020-004 en date du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux autorisant les municipalités à tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M. MARTIN MEILLEUR
M. SÉBASTIEN DAUDLIN**

M. GUY GAUTHIER

**M. SÉBASTIEN DESORMEAUX
M^{ME} JOSÉE DUPUIS**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. GILBERT DARDEL**

La Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe, **M^{ME} ANNIE DECELLES** est aussi présente.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
 - Demande de subvention – Emploi d'été pour un étudiant
 - Association des directeurs municipaux du Québec – Cotisation 2021
 - Adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités
 - Achat d'une licence ZOOM
 - Dérogation mineure – 463, rue de la Forge
- **Finance :**
 - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance

2021-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

2021-01-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que la Directrice générale adjointe/ Secrétaire-trésorière adjointe a remis copie du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL



2021-01-03 DEMANDE DE SUBVENTION – EMPLOI D'ÉTÉ POUR UN ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur désire adresser une demande de subvention à Service Canada pour l'embauche d'un étudiant pour l'été 2021;

CONSIDÉRANT que la durée du projet sera d'un maximum de 8 semaines soit de la fin juin à la fin août 2021;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Madame Annie Decelles, Directrice générale adjointe, Secrétaire-trésorière adjointe soit mandatée pour adresser une demande de subvention à Service Canada pour l'embauche d'un étudiant pour l'été 2021;

QUE La Directrice générale adjointe, Secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à signer tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

2021-01-04 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - COTISATION 2021

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière, Marie-Pier Lalonde Girard est membre de l'association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ);

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE Le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, soient autorisés pour l'année 2021, pour la Directrice générale / Secrétaire-trésorière, au montant de 495 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2021-01-05 ADHÉSION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT qu'une demande d'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2021 a été déposée au conseil municipal ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE L'adhésion et le paiement de la cotisation annuelle à la Fédération québécoise des municipalités soient autorisés pour 2021, au montant de 993,89 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

2021-01-06 ACHAT D'UNE LICENCE ZOOM

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT que les séances du conseil seront tenues à huis clos;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le Conseil municipal autorise la directrice générale adjointe à faire l'achat d'une licence ZOOM au montant de 200,00 \$ plus taxes par année.

Adopté à l'unanimité

2021-01-07 DÉROGATION MINEURE – 463, RUE DE LA FORGE

CONSIDÉRANT qu'une résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU2020-10-13-04 recommande une demande de dérogation mineure pour le matricule 9384-63-5685;

Permettre la construction d'un abri d'auto rattaché au bâtiment principal et localisé dans la cour latérale, à sic (6) pouces d'une clôture mitoyenne séparant la propriété du 463, rue de la Forge et celle du 459, rue de la Forge et en dérogation avec le règlement de zonage 98-126 qui exige une marge de recul latérale minimale de 2 mètres.



CONSIDÉRANT que le propriétaire du 459, rue de la Forge ne s'objecte pas à la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que les conditions suivantes soient respectées:

- La structure demeurera ouverte
- La finition de l'abri sera en harmonie avec les matériaux de finitions qui recouvrent la résidence;
- Les dimensions de l'abri n'excéderont pas la profondeur de la résidence ni sa largeur;
- L'abri sera construit selon les normes du code du bâtiment.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié dans le journal La Petite-Nation le 23 décembre 2020;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme telle que décrite;

QUE l'officier municipal en bâtiment et en environnement soit autorisé d'en informer le propriétaire.

Adopté à l'unanimité

2021-01-08 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que la Directrice générale adjointe/Secrétaire-trésorière adjointe atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 28 488.30 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 20 474.99 \$ apparaissant à la liste datée du 30 novembre 2020 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

2021-01-09 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Dardel
Maire

Annie Decelles
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe